L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 1879.

M. Littré et l'article 7.

Le célèbre philosophe Littré vient de publier dans le dernier numéro de "*La Philosophie positive*" un article dans lequel il se prononce contre l'article 7 de la loi Ferry.

M. Littré, dit le *Globe*, commence par constater que la France prise dans son ensemble, défalcation faite des dissidents et des libre-penseurs, est catholique, catholique à sa manière sans doute car, dans le domaine religieux le nombre des non pratiquants est considérable.

Il n'en est pas moins vrai que l'immense majorité des Français fait baptiser ses enfants, se marie à l'église, se reconcilie à l'approche de la mort avec les sacrements. "Il faut donc reconnaître que la France serait sérieusement offensée si on la gênait dans l'exercice de son culte. Ne pas reconnaître cette condition fondamentale, c'est se préparer, si on est homme d'État, de graves mécomptes politiques."

M. Littré se demande si, étant donné cet état psychologique de la majorité des Français, il y a lieu, sous la République, de dénoncer le concordat ou de supprimer le traitement du clergé. "La République commettrait une faute grave si elle troublait la paix des catholiques français et si elle prenait à sa charge, au milieu de toutes ses difficultés, la grande difficulté d'une innovation qui semblerait une déclaration de guerre."

Est-ce à dire qu'il faille laisser le champ libre aux entreprises des jésuites, des cléricaux, des ultramontains? Evidemment non; mais deux systèmes sont en présence: l'un, le système préventif, procédant par des lois d'exception qui frappent d'interdit telle ou telle association, tel ou tel enseignement; l'autre, le système répressif, n'ayant recours à aucune arme particulière, réprimant quand il y a lieu, mais s'en rapportant, pour la défense des plus chers intérêts nationaux, à l'ensemble des institutions laïques vigoureusement soutenu et appliqué. Le système préventif est inutile et nuisible. "Quand on aura fermé les maisons des jésuites et mis en interdit leurs professeurs, il surgira en place une action occulte, qui sera conduite par le clergé, par des familles ultramontaines, par des femmes vigilantes et dévouées, et qui trouvera des connivences toutes préparées. On suscitera un mécontentement très vif même dans des groupes non-ultramontains, dans des familles non-jésuitiques, qui parfois, grâce à la mère, mettent leurs enfants chez les jésuites sans que ces enfants deviennent pour cela "jésuites."

L'ARTICLE 7 DE LA LOI FERRY.—Le *Courrier du soir* donne la nouvelle suivante:

Il résulte d'un relevé fait au ministre de l'instruction publique des votes émis par les sénateurs, membres des conseils généraux, que la majorité est, dès ce jours, acquise au sénat en faveur de l'article 7.

L'ALLEMAGNE ET LA RUSSIE.—Le *Temps* a reçu la dépêche qui suit:

Berlin, 4 septembre, 11 h., matin.

L'entrevue d'Alexandrovo est aujourd'hui, dans toute la presse, l'objet de commentaires de circonstance naturellement très optimistes. Le *Reichsbote* exprime néanmoins assez rondement son opinion à ce sujet: "Tant que l'empereur Alexandre vivra, dit cet organe conservateur, il saura refréner les velléités anti allemandes du parti national russe et nous n'aurons pas la guerre avec la Russie. Plus tard, ce sera autre chose. La Russie alors marchera, trouvera aisément des alliés contre nous: c'est le sort de notre patrie d'être toujours entourée d'ennemis, et c'est donc à nous de nous tenir toujours prêts à faire front de tous les côtés."

Divers journaux reproduisent un article de la *Gazette d'Augsbourg*, où le ministre de la guerre russe, le général Milloutine, est accusé d'hostilité systématique contre l'Allemagne, hostilité qu'on a reprochée sans raison, d'après cet article, au prince Gortchakof.

Une lettre écrite de Berlin à la *Presse* de Vienne est également reproduite par les journaux berlinois. On y attribue le refroidissement entre les gouvernements russe et allemand à des notes trouvées dans les papiers qui ont été dérobés à Saint-Pétersbourg chez l'attaché militaire allemand, M. de Liegnitz, il y a quelques mois.

GAMBETTA ET LE DOCTEUR COKKINOS.—On se rappelle la fantaisie aristophanesque d'Emile Villemot, que nous avons publiée il y a quelques jours sous ce titre: *Un Intermède au palais Bourbon.*

Cet intermède a été joué l'autre jour avec toute la solennité habituelle aux comédies de Molière. M. Gambetta a reçu dans son palais M. Emmanuel Cokkinos, professeur de droit grec, qui était chargé de lui remettre le diplôme de docteur en droit *honoris causa* de l'Université d'Athènes.

M. Cokkinos s'est exprimé en ces termes:

Monsieur le président,

Le recteur de l'Université nationale d'Athènes m'a chargé de vous remettre le diplôme par lequel la Faculté de droit vous a nommé docteur en droit *honoris causa*. En exerçant pour la première fois depuis sa fondation le privilège de la collation des grades honorifiques, notre Faculté n'a fait que donner une preuve faible mais bien sincère de sa haute estime pour l'homme éminent dont toute la vie est le commentaire le plus éloquent et l'application la plus correcte des principes éternels de la science du droit.

Vous avez eu, monsieur le président, le bonheur de voir couronner par le plus éclatant et le plus légitime des succès vos incomparables services pour la consolidation et le développement des institutions de votre généreuse patrie. Notre Université est convaincue qu'un succès égal attendra vos nobles efforts pour le triomphe des principes de la justice réparatrice en Orient.

Permettez-moi, monsieur le président, de vous exprimer tout le bonheur que je ressens d'avoir été élu pour vous apporter l'hommage de notre Université, et veuillez croire que le souvenir de l'illustre homme d'État restera profondément gravé dans nos cœurs.

M. Gambetta a répondu:

Je remercie sincèrement l'Université d'Athènes et son digne représentant de l'honneur qui m'est fait. Ce diplôme m'est d'autant plus précieux qu'il me vient d'une nation qui a non-seulement écrit, dans l'antiquité, les plus belles pages de l'histoire, mais qui, dans les temps modernes, s'est encore couverte de gloire, par son patriotisme, par la bravoure qu'elle a déployée pour reconquérir sa liberté et son indépendance.

Vous avez fait de moi un docteur de votre Université. J'espère me montrer digne de cet honneur en travaillant pour les droits et les intérêts de votre patrie.

—La sympathique reine d'Italie est en villégiature à Venise. Elle se plaît à venir le soir respirer la brise de l'Adriatique sur la lagune, dont les charmes ont défrayé tant de fois la littérature et les arts. L'autre soir, un incident qui aurait pu avoir les suites les plus graves est venu troubler sa promenade favorite. Voici la dépêche que les journaux italiens publient à ce sujet:

Sa Majesté faisait l'autre soir une promenade sur une cannonière. Le temps était splendide et promettait à la reine une soirée délicieuse.

La cannonière se dirigeait vers les jardins publics, et tenant le milieu du canal, quand elle aperçut un vapeur de la lagune qui venait en sens opposé.

Les règlements du fort ordonnent en pareil cas de prendre la main droite; c'est ce que fit la cannonière où se trouvait la reine, tandis que, par une fausse manœuvre, le vapeur prenait la gauche, il y eut un moment d'affaissement, une collision devenait imminente, et sans la présence d'esprit du commandant de la cannonière qui fit faire aussitôt machine en arrière à toute vitesse, l'on ignore quel malheur on aurait eu ce moment à déplorer.

La reine est fait quitte pour un peu d'émotion, et put continuer sa tournée dans la plus parfaite tranquillité.

—Auxerre, 2 septembre. — Le sieur Uchon, qui labourait un champ à un kilomètre de notre ville, près de la route de Monéteau, et non loin de l'Yonne, vient d'être victime d'un singulier accident.

Le nez de sa charrue mit à découvert un nid d'abeilles; ces dernières firent une irruption subite et se précipitèrent en foule sur le malheureux paysan. En un clin d'œil, il fut entièrement couvert [illegible] ... le laboureur [illegible].

Il eut la présence d'esprit de se jeter dans la rivière pour se sauver de la fureur de ces insectes, mais son état n'en est pas moins assez grave pour que l'on craigne pour sa vie.

UNE GUERRE EVITÉE

Sous ce titre: *L'Allemagne et la France en 1875*, M. Ernest Daudet publie dans le *Figaro* une étude diplomatique fort intéressante; il écrit l'histoire de ces quelques jours pendant lesquels on crut, en 1875, que l'Allemagne allait profiter de notre faiblesse et de notre réorganisation encore inachevée pour nous chercher querelle et arracher à notre richesse et à notre vitalité un nouveau tribut." Dans la seconde partie de son travail, M. Ernest Daudet recherche quelles pouvaient être les raisons qui motivaient alors plus [illegible] mais cette fois, il le complétait par un engagement les susceptibilités de M. de Bismark. Et, toutes les considérations pesées, il conclut à ne découvrir d'autre prétexte que la formation d'un quatrième bataillon d'infanterie de ligne, dans laquelle l'Allemagne [illegible] voulait voir une augmentation d'effectif, partant, une menace. Ce que l'on voulait en ce moment, à n'en point douter, c'était nous effrayer, nous obliger à nous mettre en défense, nous rendre comme l'agresseur et renouveler contre nous la tactique employée contre l'Autriche en 1866.

"Si ces projets échouèrent, dit M. Daudet, c'est grâce d'abord au duc Decazes, qui se couvrit du droit public européen, et sans subir aucune exigence, sans désarmer, refusant de prendre acte des griefs, se contentant de déclarer que nous n'avions pas armé et n'attaquerions pas, fit l'appel à l'Angleterre et à la Russie, ce fut grâce ensuite à ces deux puissances qui dirent à l'Allemagne: "Nous ne souffrirons pas que vous déclariez la guerre à la France, sans provocation et sans motif."

"Dans le courant du mois de mars, le vicomte de Gontaut-Biron, alarmé par ce qu'il voyait et entendait, et surtout par les paroles de M. de Radowitz, avait écrit au duc Decazes. Celui-ci, sans perdre une minute, avait fait avertir toutes les cours et écrit spécialement au général Le Flô, à Saint-Pétersbourg, et à M. Gavard, chargé d'affaires à Londres,—le comte de Jarnac venait de mourir,—ayant bien vite compris que c'était du gouvernement anglais et du gouvernement russe seuls que pouvait nous venir une intervention aux chances de laquelle ni Rome, ni Vienne ne voudraient s'exposer à la veille de l'entrevue de Venise, qui avait si fort éveillé les susceptibilités du prince de Bismark et était interprétée, en Allemagne, comme une atteinte à cette entente des trois empereurs qui dominait, depuis quatre ans, le système politique de l'Europe,—interprétation qui ne cessa d'avoir cours que lorsque le vieux Guillaume eut écrit à François-Joseph et à Victor-Emmanuel pour les féliciter de leur réconciliation.

"Les prévisions du duc Decazes ne le trompaient pas. A Londres, où l'on était encore sur le qui-vive, par suite de l'incident germano-belge, on suivait avec attention, dans ce qu'ils avaient de visible pour les hommes d'Etat anglais, les nombreux symptômes que nous avons signalés.

"Lord Derby s'était déjà demandé si ce n'était pas contre l'Autriche que se préparait "le coup;" puis il avait parfaitement entrevu que la France était l'objectif. Toutefois, il ne pensait pas qu'elle fût immédiatement menacée. Les choses traîneraient en longueur, à ce qu'il estimait; les desseins de M. de Bismark se révéleraient plus clairement; et il passait une partie du mois d'avril à attendre, à observer, à interroger les représentants de la Grande-Bretagne à l'étranger.

"Puis, quand à la date du 25 avril, il était en mesure de se mieux rendre compte des choses, et de s'expliquer plus clairement, il disait à M. Gavard, accentuant tout à coup son langage des jours précédents, qu'il ne pouvait croire encore que M. de Bismark eût formé le dessein d'attaquer la France.

—Une semblable agression soulèverait une réprobation générale. Le gouvernement anglais ne manquera pas à son devoir. Je vous donne à cet égard toutes les assurances que peut donner un ministre constitutionnel. J'ai déclaré au comte de Munster que je ne pouvais prendre au sérieux les rumeurs qui circulent au sujet des prétendues intentions de l'Allemagne. On n'a rien à reprocher à la France et les raisons qu'on invoque contre elle sont un prétexte, car on ne saurait contester la sagesse de votre gouvernement. M. de Bismark n'a pas d'intérêt à entretenir en Europe les alarmes auxquelles elle est livrée.

"Ces fermes déclarations ne constituent pas une promesse vaine; elles étaient suivies de l'envoi d'instructions conformes à lord Odo Russell, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, et ultérieurement complétées par une lettre autographe de la reine à l'empereur Guillaume, faisant appel à ses sentiments bien connus pour la paix et disant en résumé: "Je ne souffrirai pas que cette paix soit troublée."

"Ces efforts, dont la France ne saurait se montrer trop reconnaissante, se continuaient sans relâche, avec énergie, jusqu'à la fin de la crise, c'est-à-dire jusqu'au 11 mai, jour de l'arrivée du czar à Berlin. Et quand, à la veille de l'entrevue des deux empereurs, lord Odo Russell télégraphiait à son gouvernement que tout danger de guerre était maintenant écarté, lord Derby lui écrivait encore de combiner ses efforts avec ceux de la Russie, dont il savait que le comte Schouvaloff, ambassadeur russe à Londres, avait fait connaître le sentiment en passant à Berlin.

"Le sentiment de la Russie, en effet, n'était point douteux. Dès le jour où le prince Gortchakoff avait reçu de la bouche de notre ambassadeur, le général Le Flô, la confidence des appréhensions du gouvernement français, il s'était exprimé en termes qui révélaient la sympathie de la Russie pour la France. L'ambassadeur ayant protesté contre les rumeurs accusatrices dont le cabinet de Versailles était l'objet:

—Vous avez bien raison, lui répondait affectueusement le chancelier, et vous n'avez pas à défendre ici votre gouvernement. Je sais mieux que personne qu'il a secondé l'œuvre de la pacification européenne et qu'il ne cherche point à la détruire. Mon cher général, ajoutait-il, je n'ai qu'une chose à vous dire, soyez forts! soyez forts!

Et cette recommandation rappelait au général Le Flô une parole analogue que le czar lui avait dite un jour, à une revue en lui montrant son armée. Le prince Gortschakoff reprenait encore:

—Oui, soyez forts! Vous êtes trop riches pour ne pas porter ombrage. Les milliards que vous avez payés vous rentrent, et la France est l'objet des préoccupations de Bismark. Je le lui ai dit, car nous sommes indignés de ses procédés. Je vous le répète: Faites-vous forts!

Le prince Gortchakoff tenait, un peu formel.

—Je vous promets d'agir, à Berlin, auprès de M. de Bismark. Le czar, de son côté, agira auprès de l'empereur.

C'était une quinzaine de jours avant la visite que le czar devait rendre à son oncle, et la promesse empruntait à cette circonstance une gravité particulière.

D'ailleurs, le général Le Flô était bientôt reçu par l'empereur, qui lui exprima ses sympathies pour le maréchal de Mac-Mahon et auquel il montra une lettre qu'il avait reçue du duc Decazes et où se trouvait ce lambeau de phrase: "Sa Majesté couvrira de son épée......"

—Mon épée! objecta le czar, c'est beaucoup, ma parole suffira; rassurez Decazes, je vais à Berlin, j'y ferai connaître mon sentiment, mon désir de voir la paix générale maintenue. On ne peut vous faire la guerre sans raison, et vous n'en donnez pas. Si l'Allemagne vous attaquait, elle commettrait la même faute que Bonaparte en 1810—et ce serait à ses risques et périls, ajouta le czar en baissant la voix.

MOYEN DE REMPLACER LES POMPIERS. —On écrit de Saint-Pétersbourg:

Le gouverneur de la ville de Karkhoff vient de rendre l'ordonnance ci-après:

"La ville et ses faubourgs seront divisés en trois cent vingt-quatre sections, et les propriétaires des maisons, usines, fabriques de chaque section devront avoir un gardien de nuit dont le choix sera confirmé par le commissaire de police. Lesdits propriétaires entretiendront dans la cour de chaque immeuble une quantité de trente seaux d'eau pour la ville, vingt pour les faubourgs.

"Les porteurs d'eau devront accourir à chaque cas d'incendie avec leurs tonneaux à la première réquisition de la police. Si un gardien de nuit s'absentait de son poste, les propriétaires de la section seraient frappés d'une amende de 50 à 200 roubles.

"Le propriétaire qui n'aura pas la quantité d'eau désignée dans sa cour payera une amende de 10 à 100 roubles.

"Enfin, les porteurs d'eau qui, sur un ordre de police, n'accourront pas avec leurs tonneaux sur le lieu de l'incendie, seront frappés d'une amende de 1 à 10 roubles."

Un à-peu-près commis à la fin d'un souper:

—Ecoutez ces deux vers que je viens de composer, s'écrie A......

Une femme se jeta dans un lac.
En l'apprenant, son mari dit: Cric!

—Mais ils ne riment pas vos vers!
—Je vous demande pardon, ils riment puisque les siens sont crevés!

Les [illegible] ... [illegible].

GRUNEWALD HALL,

14, 22 ... rue Baronne ... 14, 22

Les célèbres Pianos Pleyel CONTRE LES Pianos Américains à bon Marché.

La grande et légitime réputation que se sont acquis les Pleyel, [illegible] ... leur construction spéciale qui les rend propres à résister aux effets de notre climat tout en leur assurant une grande durée.

LES PRIX EXTRÊMEMENT RÉDUITS [illegible]

toutes ces considérations expliquent le sentiment d'envie qui s'est emparé de certains de nos concurrents qui ont vainement cherché depuis nombre d'années à partager avec nous le patronage de MM. Pleyel Wolf & Co., de Paris. [illegible] de leurs pianos. Nos rivaux désappointés voudraient faire croire au public que des pianos américains de 2e classe peuvent se comparer aux Pleyel, et prétendent qu'ils se vendent meilleur marché parce qu'ils ne paient pas de droits.

Je ne perdrai pas mon temps à raisonner avec de pareils adversaires et je signalerai [illegible]

Tous les pianos Pleyel reçus récemment nous arrivent avec les DERNIERS PERFECTIONNEMENTS, et les connaisseurs qui les ont essayés ont été frappés de leur SONORITÉ GRAVE en même temps que de l'éclat et de la fraîcheur de leurs notes.

Les conditions sont aussi libérales qu'on puisse le désirer, et [illegible] ... notre stock.

Venez tout de suite les examiner et faites une bonne affaire.

Louis Grunewald,
Agent exclusif de Pleyel, Wolf & Co., de Paris;
Agent aussi pour les pianos de
STEINWAY & SONS, W. KNABE & CO., J. & C. FISCHER.

Et pour les orgues de
CLOUGH & WARREN, PELOUBET, PELTON & CO.
21août—2m

Au COIN DOUANE et BOURBON

GRAND DÉBALLAGE
—DE—
CHAUSSURES
DE TOUT GENRE.

Consignation variée et choisie.

Plus de 75,000 paires de bottes, bottines et souliers

Pour être vendus au-dessous du prix coûtant.

Les ACHETEURS de la VILLE et de la CAMPAGNE sont respectueusement invités à venir examiner notre immense stock de CHAUSSURES pour se convaincre de l'élégance et de la modicité des prix.

P. CASAUBIEILH,
AU DRAPEAU ROUGE,
Coin Douane et Bourbon.
5sept—3m—MarD

WM. FRANTZ. H. OPITZ.
FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie.,
Montres, bijouterie,
65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti,
Nlle-Orléans,
BIJOUTERIE
ET MONTURE DE
DIAMANTS.
DIAMANTS.
N. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.]
7août—1anDMeV

Grande réduction de prix au salon d'huîtres et Restaurant de
L'ALCAZAR,
61....RUE DE CHARTRES......61

Chambres garnies et salon pour familles. Déjeuner et dîner à 30 cents. Huîtres crues à 15 cents, huîtres frites et stewed 20 cents la douzaine. Très bon vin à 25 cents la bouteille et au dessous.
30 août—1m DJM.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Abadie (Henri)	Jahier (Prosper Auguste)
Anouilh (Ovide)	Jaubert (Fortuné)
Abadie (François Germain)	Jarriat (Vve de Jacques)
Arrouy (Charles)	Kaiser (Mme Henri)
Blanchard (Auguste)	Ledoux (Mme)
Bourdal (Pierre Onezime)	Lafiet (Jean)
Beraisson (Jean)	Laborde (Anne)
Bouvrard, née Lair (Henriette)	Legrand (Jules)
Binet (Alfred)	Lebrun (père et fils)
Barthe (Jean et Basile)	Lesselin (Alfred)
Bonnemaison (François)	Lütz (Jacob)
Bernoudy (Jean Noël)	Lascaire (Marie Jean Pierre)
Bon (Vve Casimir)	Longuefosse (Bernard)
Bied (Mme Louis-Marie)	Lacrampe (Gabriel)
Capy (les époux)	Larroux (Jean)
Cabalih (les époux)	Lestrade (George)
Chanesse (Pierre)	Laroché (Mme)
Casper (Andrew)	Mauraine (Louis)
Chappelle (Jules et Auguste)	Meunier (J. T.)
Ceres (Gabriel)	Mège (Melchior)
Charlet (Armand)	Moynot (Jean)
Coste (les époux)	Morat (Edouard)
Casabas (Baptiste)	Mejean (Marcel)
Combes (Jules)	Mernon (Pierre)
Dodons (Elodie)	Nereaux (Jules)
Ducamp (Jean)	Paillot (Vve Alfred)
Dufourcq (Jean)	Porche
Demartini (Eve)	Passamant
Duret (Edouard)	Poujade (Henri)
Dabot (Jean-Baptiste)	Pons (Théophile)
Davarede (Jean)	Pasteur (Henri)
Delén (Pierre Sylvain)	Peres (Guillaume)
Dureau (Antoine Ferdinand)	Pernot (Vincent Sylvain)
Duplan (Pierre)	Poisson (Ernest)
Domergue (Jean Bernadin)	Remond (Julien)
Delacroix (Paul)	Rousseau (P. A.)
Dastellon (Vve)	Raisdegnier (Jean Baptiste)
Dumas (Alcé Pierre)	Rouday (Louis)
Espiot (Frantine)	Répelat (Jean Antoine)
Engelback (Gustave)	Sabalay (Augustin)
Fabre (Louis)	Susso (François)
Fourcade (Antoine)	Soupène (Charles)
Fontan (François Ludovic)	Savignol (Paul)
Favre Petit Marmet (François)	Servin (Aglaé)
Guyonvarch (Jean Pierre François)	Schoelier (Milliane)
Gonaux (Jean Julien)	Seemes (Frederick)
Green (Charles)	The Southern Bank
Godefroy (Louis)	Tirvaillot (fils)
Gardey (Joseph)	de Villeneuve (Rodolphe)
Gagnière (Antoine)	Villeneuve (Augusta)
Gros de Perradil	Vitte (François)
Hamant (Joseph)	Vexiliet (Louis)
	Vincens (Ferdinand)
	Verges (Cyrille)
	Wack (Mme)

Les personnes qui ont des actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans,
le 18 septembre 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
19sept—1m

A VENDRE.

UN MOULIN A GRU amélioré avec tous ses accessoires, muni d'une machine à vapeur de la force de vingt chevaux.

AUSSI—UN MOULIN A RIZ, nouveau modèle, pouvant écaler de 25 à 30 barils par jour, [illegible].

S'adresser au [illegible] pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux.
J. SEGASSIE,
14sept—1m 290 Vieille-Levée.

A Louer,

A des conditions libérales, à de bons locataires, plusieurs bonnes maisons de résidence situées rues des Remparts, Ursulines, Chemin du Bayou, Dauphine, Bourgogne; aussi, un carré d'îlet rue Dumaine et le No 37 rue [illegible].
S'adresser à MANUEL ELLIOT, 97 rue de la Douane, coin Royale, de 9 heures du matin à midi.
19 sept—1m

A LOUER.

[illegible] résidence, rue Bourbon No 18?, entre Ste Anne et Dumaine, convenable pour un médecin ou une grande famille.
S'adresser rue St [illegible], entre Ste Anne et Dumaine. 14 sept—

A LOUER.

Le beau magasin situé No au 124 rue Bourbon, [illegible] ... Fabre, [illegible].
S'adresser à CHARLES [illegible], No 124 rue Bourbon.

L E soussigné prend la liberté d'annoncer [illegible] ...

SPECTACLES BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE

[illegible] ... Ouverture de la saison régulière, [illegible] ... la troupe d'opéra anglais de Grau.
Cinquante Artistes. Mes compte. Aux prix populaires.
Pas de prix extra pour les sièges réservés.
Dimanche, Lundi, Mardi et Mercredi, aussi Mercredi en Matinée,
[illegible]
FATINITZA,
Avec vingt-cinq choristes. Orchestre augmenté. Scènes de réalité, magnifiques costumes et élégante mise en scène.
Jeudi, Vendredi et Samedi, et aussi Samedi en matinée—Le [illegible] ... Gilbert & Sullivan, H. M. S. PINAFORE, avec la troupe du [illegible] ... Avenue Théâtre de New-York, [illegible].
[illegible] Le nouvel opéra comique anglais: CADETS.
Les sièges peuvent être retenus maintenant.
20sept—

PROMENADE-CONCERT
—AU—
Fort Espagnol

Les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS

Après 5 heures et demie du soir, les trains partent toutes les 20 minutes. Le dernier train partira de [illegible] 10 minutes du soir.
LE PROGRAMME SERA DISTRIBUÉ.

INSTITUTIONS.

LEÇONS DE MUSIQUE, PIANO ET VIOLON.

MR. F. CHARREAUX a l'honneur d'annoncer à ses anciens élèves et au public en général, qu'il a repris sa profession de maître de musique. Il sollicite de nouveau la confiance qui lui avait été accordée pendant quinze ans, et il s'efforcera de la justifier par le zèle qu'il déploiera au service des élèves qui lui seront confiés. Prix modérés.
Résidence, rue Toulouse No 261, entre Claiborne et Marigny. 18sept—1m—Mar.Jeu.Dim

Collège St. Charles.
Grand Coteau, Paroisse St. Landry.

LA réouverture des classes est fixée au 2 octobre 1879. Pension, enseignement et blanchissage, $200 par an. Pour de plus amples informations s'adresser au Rév. R. Olivier, S. J., Président, au collège des Jésuites, coin Commune et Baronne. 10 sept—1m j et D

Université de la Louisiane
—ET—
Collège Agricol et Industriel,
[Baton Rouge, Louisiane.]
ORGANISATION MILITAIRE.

La session commence le 8 octobre et se termine le 4 juillet 1880.

Bonne Faculté de treize professeurs avec belle bibliothèque et appareil convenable.
ENSEIGNEMENT GRATUIT.

Pension et autres dépenses nécessaires à des prix modérés.

Pour plus amples renseignements s'adresser à D. F. BOYD,
19 sept—1m V et C. Président.

COLLÈGE JEFFERSON
Paroisse St Jacques, Le.

Dirigé par les Pères de la Société de Marie.
RÉOUVERTURE, 7 OCTOBRE.

LE Collège est situé sur les rives du Mississipi, à soixante milles au-dessus de la N-Orléans. On y arrive de la ville en 4 heures par le chemin de fer et en 6 heures par les bateaux à vapeur, pour lesquels un wharf a été construit spécialement. Cours classique et commercial au grand complet. Pour les conditions, les catalogues, etc., s'adresser au président ou aux Pères Maristes, Eglise du St Nom de Marie, à Alger, ou encore à M. C. E. Dubreuil, 43 rue Peters ou P. O. Box 1498. 16 sept—1m

Académie St.-Aloysius."
Dirigée par les Frères du Sacré Cœur, coin des rues Chartres et Quartier.

CETTE Institution, si favorablement connue de ses nombreux patrons pour l'éducation morale et chrétienne qu'elle donne à ses élèves, fera la réouverture de ses classes le 1er OCTOBRE prochain. Les études comprennent les branches préparatoires et commerciales usuelles. Pas de frais additionnels pour l'enseignement des langues française et allemande. 7sept—1m

St. Stanislas Commercial College,
BAIE ST. LOUIS, MISS.

LES classes seront ouvertes le 16 septembre. Quelques jours auparavant, un des frères du Collège se rendra à la Nouvelle-Orléans pour prendre charge des enfants qui lui seront confiés. S'adresser à St. Aloysius Academy, coin des rues Chartres et Quartier, ou au Président frère Firmend. 31 août—1m

INSTITUT ST-LOUIS,
Pour les Jeunes Filles,
Sous la direction de Mme E. M. Hattey.
275....rue Dauphine....275
Entre Ursulines et Hôpital.

Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre 1879. 28 août—1m

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.
198..........Esplanade.........198

L'OUVERTURE de la 10e session annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1879. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, aussi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la direction s'est assurée le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour les pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut.
30 août—1 an

Mississippi Military Institute à la Passe-Christian, 1879-80.

LES Cours s'ouvriront le 13 octobre. L'Institut est situé sur le bord de la mer, dans un pays salubre et charmant.

On donne aux élèves une instruction complète et on suit les meilleurs systèmes d'enseignement.

Les équipements militaires sont fournis par le gouvernement général.

Pour les catalogues, s'adresser au secrétaire de la Faculté. E. H. MURFEE, surintendant.
21août—1mois. V et C.

Charbons! Charbons!

CHARBON, CHARBON,
Pittsburg, Anthracite, Cannel.
Alabama Coal.
HEBRARD & ROCA,
Marchands de Charbon.
No 1 1/4 rue Carondelet.

OFFRENT de livrer aux planteurs, manufactures, restaurants et familles aux mêmes prix et termes (comptant) que toutes les maisons régulières, du Pittsburg, de l'anthracite et du Cannel de première qualité, ainsi que de l'Alabama pour lequel ils sont agents. Ils se rappellent à leurs amis et anciens clients et sollicitent bien respectueusement leurs ordres.
14 sept—

AVIS SPÉCIAL.
Charbon! Charbon! Charbon!

Je suis prêt à fournir du charbon ST-BERNARD ou le meilleure qualité de PITTSBURG, aux familles, détaillants, ou pour machines à vapeur, dans les limites de la ville, au prix ci-dessous pour du comptant:

	St-Bernard.	Pittsburg.
10 à 100 barils	...c.	75c.
100 à 500 barils	...c.	65c.
500 et au-dessus	55c.	60c.
Charbon Brisé ou coulé	50c.	—

W. S. CAMPBELL, Agent,
12 sept—1m 29 rue Carondelet.

BUREAU DE
W. S. CAMPBELL, Agent,
29 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

ST. BERNARD PITTSBURG COAL ANTHRACITE CANNEL

EN GROS ET AU DETAIL.
FOURNI AUX
bateaux à vapeur et aux familles.

Toujours à vendre, une forte quantité de célèbre charbon Pittsburg de St-Bernard et de O'Neil & Cie. 10sept—juaq 1 janv

CHARBON. CHARBON.
Hy. J. Montagnet,
Marchand de charbons
PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

COMMANDES des Habitations, Fabriques, Steamers et Familles, remplies avec célérité.

Chantier, sur la Levée, près du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal.
Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits. 31 août—1m

MATELAS
[illegible]
DONAHOE
Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.
44.....RUE DE CHARTRES.....44
Près Douane.
[illegible]
J. J. DONAHOE.
1er mars—an 15 nov—Dédie

SPECTACLES, BALS, &c.

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL
DONNÉ SOUS LES AUSPICES DES
VAUDRY RIFLES,
—AU PROFIT DES—
Malades de la Fièvre Jaune à Memphis.
SALLE GRUNEWALD,
Lundi soir, 22 Septembre 1879.
M. F. W. R. MÖRIKE, Directeur-Musical.

PROGRAMME.
PREMIÈRE PARTIE.

1. Duo 2 Pianos [Marche Hongroise] ... [illegible] ... Halévy
M. J. Météyé.
2. Solo de Violon, [Introduction et variations sur un thème] ... David
3. Solo de Soprano, [Bella Valse] ... Tauré
Mlle Elise Wolf.
4. Solo de Piano, [Souvenir de Norma] ... Bellini
Mlle M. Ysasga.

SECONDE PARTIE.

5. Duo Vocal, [La bona [illegible]] ... Mlle C. Treloar et M. F. Cohen.
6. Solo Alto, [Del Profundo] ... M. Ang. Seawell.
7. Solo de Basse ... M. Geo. H. Théard.
8. Solo de Violon [a.—Traumerie ... b.—Mazurka ...] M. Théo. Cunet.
10. Quatuor, [Rigoletto] ... Verdi. Miles M. Wolf, A. Seawell, MM. J. Météyé et Geo. H. Théard.

Les pianos employés en concert sont des célèbres fabriques de Steinway & Sons et Wm. Knabe & Co., et ont été obligeamment fournis par M. Louis Grunewald, agent général de ces fabriques dans le Sud.

Le Concert commence à 8 heures du soir.

—COMITÉ DE RÉCEPTION—

GOUV. FRANCIS T. NICHOLLS, Chairman.	
Lieut-Gouv. L. A. Wiltz,	Gén. F. N. Ogden,
Gén. W. J. Behan,	Hon. Allen Jumel,
Maj. E. A. Burke,	Hon. Wm. A. Strong,
Col. W. T. Vandry,	Maj. F. R. Southmayd,
Maj. R. W. Harrod,	Maj. R. C. Bond,
Col. C. E. Fenner,	Col. Adolph Meyer,
Col. Aug. Reichardt,	Col. A. J. Buchanan,
Col. Wm. U. Owen,	Maj. J. B. Richardson,
Col. Jno. Glynn Jr.,	Col. J. D. Hill,
Capt. Wm. Pierce,	Capt. D. A. S. Vaught,
Hon. A. H. Isaacson,	Hon. Wash Marks,
Hon. I. W. Patton,	Hon. J. H. Behan,
A. W. Hakham,	Jos. Buckley,
F. L. Airey,	Page M. Baker,
J. Mathes Jr.,	Louis Grunewald.

Le comité ci-dessus est respectueusement invité à se réunir à 7 heures du soir au "Gentlemen's Waiting Room," pour recevoir les insignes ordinaires.

On achète les billets à la porte, le soir du Concert.

COMITÉ DES ARRANGEMENTS.
21sept—1f

LISTE DE PRIX.
D. LOPEZ,
178 rue du Canal
—ET—
FORT ESPAGNOL.

Crême à la glace.........15 cents	Gateaux, 2 pour 5 cents
Sorbets.........15 cents	Limonade......10 cents
Limonade glacée.........15 cents	Lait.........10 cents
Biscuits.........15 cents	22août—1m

FORT ESPAGNOL
—DE—
Mme HUGO REDWITZ.

J'aurai toujours dans ma succursale du Fort Espagnol une bonne provision de
Bière à la glace.

Aussi des Vins et Liqueurs de tous les genres, des Sandwiches, de beaux Cigares d'importation, etc., le tout aux prix de la ville.

Les visiteurs au Fort Espagnol sont cordialement invités à venir voir mon établissement.
23août—1m Mme HUGO REDWITZ.

CHAUX
Chaux de l'Alabama,

DE la fabrique de Chaux Chewacla, Youngesboro, Ala., arrivant journellement par voie de chemin de fer, et à vendre en lots au dépôt et en magasin, au plus bas prix du marché.
JOHN McCAFFREY.
7juil—3m No 30 rue Povdras

Dentistes.

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
180 - - - Esplanade - - - 180
Près Remparts.
21mai—1an D MaJ

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
191 - - - DAUPHINE - - - 191
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv—1anDMarV

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 19 rue Dauphine, immédiatement après 16 dédés formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS.
Entre Conti et St-Louis.
4 fév —1an—D.M.J.

Pelican Steam Brewery,
EUGÈNE ERATH,
989....RUE VILLERE....989
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
11janv—1anDMarV

ANT. CARRIÈRE,	O. CARRIÈRE,
E. L. CARRIÈRE,	CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 3 RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.

Au Public.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à sa clientèle ainsi qu'au public en général qu'il a transféré son magasin de bijouterie du No 141 rue Bourbon (ancien établissement L. Bernard) au No 151 même rue.

Profitant de la circonstance, il remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur bienveillant patronage, et leur donne l'assurance qu'il fera, comme par le passé, tout ce qui sera en son pouvoir pour en mériter la continuation.
EUGÈNE KATZENSTEIN.
Fabrique et réparation de bijoux. Achat d'or et d'argent. Rue Bourbon No 151, entre St Pierre et Orléans. 31 août—3m

Huile d'Olive de Plagniol de James.

LA marque d'Huile d'Olive de Plagniol de James, si universellement connue, est la seule marque d'exportation française qui ait obtenu la grande médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris en 1878 et le Prix Medal à l'Exposition de Philadelphie en 1876.

Nous conseillons, avec des pleins pouvoirs de M. Plagniol de James, de Marseille, avertissons le public que toute contrefaçon de sa marque sera rigoureusement poursuivie selon la loi.
BASSETTI & XIQUES,
20juin—3m 97 et 99 rue Decatur

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER
17.........RUE BARONNE.........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

Chaussures.

ATTENTION.
M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.
CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4.50.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici depuis les meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Réparations faites à court avis et aux plus bas prix. 17 nov 78—1 an VaD

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.
J. A. LACROIX,
Coin François et Victoire.
CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix [illegible] à la campagne.
Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.
LA DEVISE est: "Vendre meilleur et à meilleur marché."
29 fév—1 an

OFFICIEL.

PROCLAMATION.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, ÉTAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que la Convention [illegible] récemment [illegible] à la Nlle-Orléans pour élaborer une nouvelle Constitution pour l'État de la Louisiane a décrété qu'aussitôt après son ajournement le gouverneur devra publier une proclamation ordonnant aux fonctionnaires publics autorisés par la loi à tenir des élections pour les membres de l'Assemblée Générale, d'ouvrir et de tenir un poll dans chaque paroisse de l'État, aux lieux désignés par la loi, le premier mardi du mois de décembre prochain (1879), pour connaître le peuple de cet État au sujet de l'adoption ou du rejet de la dite Constitution, et que les dits fonctionnaires devront recevoir les votes de toutes les personnes ayant le droit de voter sous la constitution de 1868. Chaque votant exprimera son opinion en déposant dans la boîte au scrutin un bulletin écrit ou imprimé ou écrits ces mots: "For the Constitution," ou "Against the Constitution," ou d'autres mots ayant la même valeur et indiquant clairement l'intention du votant.

Et, attendu qu'il est en outre établi par la dite Convention constitutionnelle qu'à l'époque et aux lieux ci-dessus, il sera également élu un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'État, un Avocat-Général, un Auditeur des Comptes Publics d'État, et un Surintendant de l'Instruction Publique, pour le terme de quatre ans;

Et, attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes lieux, il sera élu des Sénateurs et Représentants à l'Assemblée Générale de cet État, pour le terme de quatre ans, pour représenter les districts sénatoriaux et les districts représentatifs ou paroisses, tels qu'ils se trouvent ainsi répartis dans ladite Constitution, savoir:

Le premier district sénatorial, composé des huitième et neuvième wards d'Orléans et des paroisses St-Bernard et Plaquemines—deux sénateurs.

Le second district, composé des quatrième, cinquième, sixième et septième wards d'Orléans—deux sénateurs.

Le troisième district, composé du troisième ward d'Orléans—un sénateur.

Le quatrième district, composé des second et quinzième wards d'Orléans, (rive droite) un sénateur.

Le cinquième district, composé des premier et dixième wards d'Orléans, un sénateur.

Le sixième district, composé des onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dix-septième wards d'Orléans, deux sénateurs.

Le septième district, composé des paroisses Jefferson, St Charles et St Jean Baptiste, un sénateur.

Le huitième district, composé des paroisses St Jacques et Ascension, un sénateur.

Le neuvième district, composé des paroisses Terrebonne, Lafourche et Assomption, deux sénateurs.

Le dixième district, composé des paroisses Ste Marie, Vermillion, Cameron et Calcasieu, deux sénateurs.

Le onzième district, composé des paroisses St Martin, Iberie et Lafayette, un sénateur.

Le douzième district, composé de la paroisse St Landry, deux sénateurs.

Le treizième district, composé des paroisses Avoyelles et Pointe-Coupée, un sénateur.

Le quatorzième district, composé des paroisses Iberville et Ouest-Bâton Rouge, un sénateur.

Le quinzième district, composé des paroisses Est et Ouest-Feliciana, un sénateur.

Le seizième district, composé de la paroisse Est-Bâton-Rouge, un sénateur.

Le dix-septième district, composé des paroisses Ste-Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St Tammany, un sénateur.

Le dix-huitième district, composé des paroisses Rapides et Vernon, un sénateur.

Le dix-neuvième district, composé des paroisses Natchitoches, Sabine, DeSoto et Rivière Rouge, deux sénateurs.

Le vingtième district, composé de la paroisse Caddo, un sénateur.

Le vingt-unième district, composé des paroisses Bossier, Webster, Bienville et Claiborne, deux sénateurs.

Le vingt-deuxième district, composé des paroisses Union, Morehouse, Lincoln et Ouest Carroll, deux sénateurs.

Le vingt-troisième district, composé des paroisses Ouachita, Richland, Caldwell, Franklin et Jackson, deux sénateurs.

Le vingt-quatrième district, composé des paroisses Catahoula, Winn et Grant, un sénateur.

Le vingt-cinquième district, composé des paroisses Est-Carroll et Madison, un sénateur.

Le vingt-sixième district, composé des paroisses Tensas et Concordia, un sénateur.

Pour la paroisse d'Orléans, premier district représentatif, premier ward, un représentant.

Second district représentatif, deuxième ward, deux représentants.

Troisième district représentatif, troisième ward, trois représentants.

Quatrième district représentatif, quatrième ward, un représentant.

Cinquième district représentatif, cinquième ward, deux représentants.

Sixième district représentatif, sixième ward, un représentant.

Septième district représentatif, septième ward, deux représentants.

Huitième district représentatif, huitième ward, un représentant.

Neuvième district représentatif, neuvième ward, deux représentants.

Dixième district représentatif, dixième ward, deux représentants.

Onzième district représentatif, onzième ward, deux représentants.

Douzième district représentatif, douzième ward, un représentant.

Treizième district représentatif, treizième et quatorzième wards, un représentant.

Quatorzième district représentatif, seizième et dix-septième wards, un représentant.

Quinzième district représentatif, quinzième ward, un représentant.

La paroisse Ascension, un représentant.
La paroisse Assomption, deux représentants.
La paroisse Avoyelles, deux représentants.
La paroisse d'Est Bâton Rouge, deux représentants.
La paroisse d'Ouest Bâton Rouge, un représentant.
La paroisse Bienville, un représentant.
La paroisse Bossier, un représentant.
La paroisse Caddo, deux représentants.
La paroisse Calcasieu, un représentant.
La paroisse Caldwell, un représentant.
La paroisse Cameron, un représentant.
La paroisse Est Carroll, un représentant.
La paroisse Ouest Carroll, un représentant.
La paroisse Concordia, un représentant.
La paroisse Claiborne, deux représentants.
La paroisse Catahoula, un représentant.
La paroisse DeSoto, deux représentants.
La paroisse d'Est-Feliciana, deux représentants.
La paroisse d'Ouest-Feliciana, un représentant.
La paroisse Franklin, un représentant.
La paroisse Grant, un représentant.
La paroisse Iberia, un représentant.
La paroisse Iberville, deux représentants.
La paroisse Jackson, un représentant.
La paroisse Jefferson, un représentant.
La paroisse Lafayette, un représentant.
La paroisse Lafourche, deux représentants.
La paroisse Lincoln, un représentant.
La paroisse Livingston, un représentant.
La paroisse Madison, deux représentants.
La paroisse Morehouse, un représentant.
La paroisse Natchitoches, deux représentants.
La paroisse Ouachita, un représentant.
La paroisse Plaquemines, un représentant.
La paroisse Pointe-Coupée, un représentant.
La paroisse Rapides, deux représentants.
La paroisse Rivière Rouge, un représentant.
La paroisse Richland, un représentant.
La paroisse Sabine, un représentant.
La paroisse St Bernard, un représentant.
La paroisse St Charles, un représentant.
La paroisse Ste Hélène, un représentant.
La paroisse St Jacques, un représentant.
La paroisse St Jean Baptiste, un représentant.
La paroisse St Landry, quatre représentants.
La paroisse St Martin, un représentant.
La paroisse Ste Marie, deux représentants.
La paroisse St Tammany, un représentant.
La paroisse Tangipahoa, un représentant.
La paroisse Tensas, deux représentants.
La paroisse Terrebonne, deux représentants.
La paroisse Union, un représentant.
La paroisse Vermillion, un représentant.
La paroisse Vernon, un représentant.
La paroisse Washington, un représentant.
La paroisse Webster, un représentant.
La paroisse Winn, un représentant.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes endroits, il sera élu, pour le terme de quatre ans, un juge de district et un avocat de district pour chacun des districts judiciaires de l'Etat ci-après désignés, savoir:

La paroisse Caddo, formant le premier district.
Les paroisses Webster, Bossier et Bienville, formant le second district.
Les paroisses Claiborne, Union et Lincoln, formant le troisième district.
Les paroisses Jackson, Winn et Caldwell, formant le quatrième district.
Les paroisses Ouachita et Richland, formant le cinquième district.
Les paroisses Morehouse et Ouest Carroll, formant le sixième district.
Les paroisses Catahoula et Franklin, formant le septième district.
Les paroisses Madison et Est Carroll, formant le huitième district.
Les paroisses Concordia et Tensas, formant le neuvième district.
Les paroisses DeSoto et Rivière Rouge, formant le dixième district.
Les paroisses Natchitoches et Sabine, formant le onzième district.
Les paroisses Rapides, Grant et Avoyelles, formant le douzième district.
La paroisse St-Landry, formant le treizième district.
Les paroisses Vernon, Calcasieu et Cameron, formant le quatorzième district.
Les paroisses Pointe-Coupée et Ouest-Féliciana, formant le quinzième district.
Les paroisses Est-Féliciana et Ste-Hélène, formant le seizième district.
La paroisse Est-Baton-Rouge, formant le dix-septième district.
Les paroisses Tangipahoa, Livingston, St. Tammany et Washington, formant le dix-huitième district.
Les paroisses Ste-Marie et Terrebonne, formant le dix-neuvième district.
Les paroisses Lafourche et Assomption, formant le vingtième district.
Les paroisses St-Martin et Ibérie, formant le vingt-unième district.
Les paroisses Ascension et St-Jacques, formant le vingt-deuxième district.
Les paroisses Ouest-Baton-Rouge et Iberville, formant le vingt-troisième district.
Les paroisses Plaquemines et St-Bernard, formant le vingt-quatrième district.
Les paroisses Lafayette et Vermillion, formant le vingt-cinquième district.
Les paroisses Jefferson, St-Charles et St-Jean-Baptiste, formant le vingt-sixième district.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque il sera élu dans chaque paroisse de cet Etat par les électeurs ayant droit à cet effet (la paroisse d'Orléans exceptée) un greffier de la Cour de District, un shérif et un coroner, pour le terme de quatre ans, et dans chacune des dites paroisses (la paroisse d'Orléans exceptée) autant de juges de paix et de constables, pour le terme de quatre ans, par les électeurs ayant droit à cet effet dans les limites territoriales des cours de justice, qu'il y en a maintenant d'après la loi; et dans la paroisse d'Orléans un avocat de district, trois juges pour les cours de cité de la ville de la Nlle-Orléans, un greffier et un constable pour chacune des dites cours de cité, un greffier pour la cour de district civile, un greffier pour la cour de district criminelle, un shérif civil, un shérif criminel, un annotateur des aliénations, un enregistreur des hypothèques et un coroner; tous les dits officiers devront être désignés par le terme de quatre années par les électeurs ayant légalement titre à cet effet dans la paroisse d'Orléans.

Les noms des personnes, pour qui l'on votera à la dite élection, pour les places ci-dessus énumérées, devront être écrits ou imprimés sur le même bulletin et déposés dans une boîte marquée "Pour ou contre la constitution."

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à l'élection tenue pour la ratification ou le rejet de la dite constitution, chaque votant aura le droit d'écrire ou de faire imprimer sur son bulletin ces mots: "For ordinance relative to State Debt" ou ces mots: "Against ordinance relative to State Debt", dans le cas où la majorité des bulletins ainsi déposés portera ces mots "For ordinance relative to State Debt", l'ordonnance et l'article de la dite ordonnance feront partie de la constitution soumise au peuple, et si cela est rejeté; dans le cas où la majorité des bulletins portera ces mots "Against ordinance relative to State Debt" la dite ordonnance et le dit article ne feront point partie de la constitution.

En conséquence, je, LOUIS ALFRED WILTZ, Lieutenant-Gouverneur agissant en qualité de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, publie la présente proclamation ordonnant qu'une élection soit tenue dans tout l'Etat dans tels endroits qui auront été désignés par les autorités légales de chaque paroisse, MARDI, deuxième jour de décembre, A. D. 1879, ce jour étant le premier mardi du dit mois, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour consulter le peuple de cet Etat sur l'adoption ou le rejet de la constitution soumise à la ratification, pour l'élection des officiers ci-dessus nommés, et pour la ratification ou le rejet de l'ordonnance adoptée par la convention constitutionnelle au sujet de la dette de l'Etat. J'ordonne par les présentes aux divers shérifs, assesseurs, enregistreurs de votes dans la paroisse d'Orléans, commissaires d'élection et à tous autres officiers qui doivent y participer, à tenir la dite élection le jour ci-dessus désigné, aux endroits indiqués par les autorités dont c'est le devoir, dans leurs paroisses respectives, et de la diriger de la manière prescrite par la loi. J'ordonne en outre par les présentes aux différents shérifs de l'Etat de transmettre en bonne et due forme le résultat de la dite élection au secrétaire d'Etat le 29e jour de décembre 1879, ou plutôt, conformément aux dispositions de la constitution soumise au peuple.

En témoignage de quoi, j'ai apposé à cette proclamation ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 21e jour de juillet, de l'an de Notre Seigneur, mil-huit cent soixante-dix-neuf.

Par le Gouverneur par intérim:
LOUIS A. WILTZ.
OSCAR AROYO,
Assistant-Secrétaire d'Etat.
20 août—1 mm. au 2 déc.

Appel pour une convention d'Etat.

Salle du comité central d'Etat
Parti démocrate conservateur.
Nlle-Orléans, 1er septembre 1879.

DANS une réunion du comité central d'Etat du Parti Démocrate Conservateur tenue à la Nlle-Orléans le 25 août 1879, les résolutions suivantes ont été adoptées:

"Résolu que le premier lundi d'octobre 1879 est fixé comme l'époque où une convention du parti démocrate conservateur sera tenue; Pourvu que dans le cas d'une épidémie alors dans cet Etat, le chairman du comité, avec l'avis du comité exécutif, soit par la présente autorisé à remettre la réunion de la convention à telle date qu'il jugera convenable.

Résolu que la ville de Baton-Rouge est choisie comme le lieu où la convention tiendra ses séances.

Résolu que la nomination de représentation à cette convention sera la même que celle adoptée par la convention d'Etat tenue à Baton-Rouge le premier lundi d'août 1878, pour la nomination d'un candidat pour la place de Trésorier d'Etat; pourvu que toute paroisse de l'Etat ou tout ward de la Nouvelle-Orléans, ayant donné un plus grand vote pour le candidat à la place de Trésorier de l'Etat en 1878, ait l'avantage du dit vote dans la dite nomination.

Résolu qu'un délégué pour chaque 300 électeurs et un pour chaque fraction au-dessus de cent est fixé comme la base de représentation.

Résolu que dans l'élection des délégués à la dite convention, il est recommandé qu'une seule personne sera choisie pour donner chaque vote."

Conformément aux résolutions ci-dessus, une convention du parti démocrate-conservateur est par la présente convoquée à Bâton-Rouge pour lundi 6 octobre 1879, à midi.

Conformément à la quatrième résolution, les diverses paroisses de l'Etat et des wards de la Nouvelle-Orléans auront droit à la représentation suivante, savoir:

PAROISSES:

Ascension	6	Madison	2
Assomption	6	Morehouse	7
Avoyelles	8	Natchitoches	14
Bienville	8	Ouachita	14
Bossier	7	Plaquemines	4
Caddo	9	Pointe Coupée	5
Calcasieu	7	Rapides	9
Caldwell	4	Red River	2
Cameron	2	Richland	5
Catahoula	5	Sabine	5
Claiborne	8	St-Bernard	2
Concordia	1	St-Charles	1
DeSoto	7	St-Hélène	3
Est-Baton Rouge	11	St-Jacques	5
Ouest Baton Rouge	3	St-Jean Baptiste	4
Est Carroll	1	St-Landry	19
Ouest Carroll	2	St-Martin	5
Est Feliciana	3	Ste-Marie	7
Ouest Feliciana	2	St-Tammany	4
Franklin	5	Tangipahoa	5
Grant	3	Tensas	14
Ibérie	6	Terrebonne	7
Iberville	5	Union	8
Jackson	5	Vermillion	5
Jefferson	4	Vernon	3
Lafayette	6	Washington	3
Lafourche	10	Webster	4
Lincoln	7	Winn	2
Livingston	4		

ORLÉANS:

Premier Ward	10	Dixième Ward	12
Second Ward	12	Onzième Ward	11
Troisième Ward	17	Douzième Ward	5
Quatrième Ward	7	Treizième Ward	3
Cinquième Ward	10	Quatorzième Ward	1
Sixième Ward	7	Quinzième Ward	4
Septième Ward	9	Seizième Ward	1
Huitième Ward	7	Dix-Septième Ward	2
Neuvième Ward	10		

Tous les journaux démocrates conservateurs dans tout l'Etat sont requis de publier le dit appel.

ALBERT VOORHIES,
Président.
JOHN S. TULLY,
Vice-président et chairman du comité exécutif.
O. M. TENNISON,
Secrétaire. 2 sept—au 6 oct.

LE PREMIER EN CAMPAGNE
Pour les Saisons d'Automne et d'Hiver 1879 et 1880.
GODCHAUX,
81 et 83 Rue du Canal, 81 et 83
Le Vétéran Drapier digne de confiance
FERA
LE 10 SEPTEMBRE 1879,
UN ÉTALAGE
comprenant l'assortiment le plus considérable et le mieux choisi de
Vêtements,
Articles de Lingerie et Chapeaux,
qui ait jamais été exposé dans cette ville, à des prix convenant aux riches et aux pauvres.

N. B.—L'ouvrage sur commande est une spécialité sous la direction de MM. Gonthier et Gilbertson, les coupeurs bien connus.

On enverra si on le désire des échantillons avec des indications pour prendre la mesure.
31 août—

TOUTES LES FAMILLES DOIVENT EN FAIRE USAGE.
J. MASSMAN & CO.,
PHILADELPHIE,
LE MEILLEUR WHISKEY DU MONDE
PAROLE

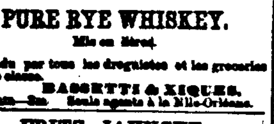

MARQUE DE FABRIQUE.
PURE RYE WHISKEY.
Mis en fûts.

Vendu par tous les droguistes et les groceries de 1re classe.
BASSETTI & XIQUES,
20juin—3m. Seuls agents à la Nlle-Orléans.

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210... DELORD ...208 et 210
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,
Marchand de pierres allemandes, de Carlsteen, North River Flagstone et de ciment de Portland.

Les ordres laissés à la Boîte 143 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.
mai—1 an

B. POMES,
Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.
Encoignure Dumaine et Claiborne.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage, patentée le 3 décembre 1878. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux groceries le bois de première qualité tout scié et fendu par corde. Mesure garantie.

Bois de pin, cypre, chêne, frêne, etc., à des prix les plus réduits du marché. Si l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville sans aucun frais. [illegible]

Vincente Ranna
(DIPLOMÉ.)
Médecin Vétérinaire et Forgeron,
135.......REMPARTS.......135
Entre Toulouse et St-Pierre.

Traite avec un soin tout particulier toutes espèces d'animaux.
Les ordres du public sont sollicités et seront remplis avec une grande promptitude.
8év—1anDMar J

URSIN DELLANDE,
FABRIQUE DE CIGARES,
434....RUE ST-CLAUDE...434
Entre St-Antoine et Bagatelle.

Cigares domestiques usités et Havane. Stock: environ 200,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de choix à $18 le millier et au-dessous.
22 janv—1 an—D.M.J.

F. REMY.
Marchand de Meubles
138..........Chartres..........138
Près St-Louis.

A TOUJOURS en magasin un grand assortiment de Meubles en noyer, bois de rose et acajou. Qu'il vend aux prix les plus réduits.
Réparation de meubles.
Il s'occupe aussi de déménagements.
30 jan—1an—D Mar J

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Moreau. 24 nov—

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS
Marchands en gros de
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest
Aux Magasins bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
16 juil 79—1 an. Nlle Orléans

L. S. L.
"THE OLD RELIABLE."
DANS SA ONZIÈME ANNÉE
Payant $40 000 annuellement
pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!
PAS D'ESCOMPTE!
Pas d'ajournement!
Tous les lots payés en plein!
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne.
LE MARDI, 14 Octobre 1879.
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE K.
GROS LOT:
$30,000,
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 14 Octobre 1879.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots d	1,000,	5,000
20 Lots d	500,	10,000
100 Lots d	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	20,	10,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692 New Orleans Post Office.

Transmettre l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du Mardi, 14 Octobre 1879.

TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse signifie un refus.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

Vente sans réserve à l'encan d'un ameublement élégant et artistement travaillé en bois de rose pour chambre à coucher, beaux meubles de salon, superbes meubles en chêne pour salle à manger, tapis de Bruxelles et autres tapis, splendides glaces de cheminées, riches stores, corniches, rideaux de dentelle, matelas, nattes paillassons, beau et riche réfrigérateur, vaisselle, verres et maints autres articles de cuisine et de ménage.

IL sera vendu à l'encan LUNDI 29 septembre 1879, à 11 heures, du matin, dans la résidence de famille à deux étages, rue du Canal 386, entre les rues Marais et Villeré, le contenu entier de la dite résidence. Conditions—Comptant.
ALBERT PAUL & CO.,
21 sept—27, 28 et 29. Encanteurs.

ERNEST LEFEBVRE. ALBERT PAUL.
ALBERT PAUL & Cie.,
—ENCANTEURS.—
Salle de vente consignée des rues Chartres et Conti.
Attention spéciale apportée à la vente des propriétés foncières, meubles, etc.
Argent prêté sur meubles, etc., par l'intermédiaire de la maison.
Vente régulière à la salle de vente.
10 sept—1m

G. PITARD,
201 & 203 RUE DU CANAL.
Importateur de quincaillerie et de peinture.
Agent du Blanc de plomb St. Louis Red Seal.

Gonte à feu,	Blanc de zinc,
Glaces,	Blanc de plomb,
Coutellerie,	Couleurs préparées pour cottage,
Cordage,	Couleurs à l'huile,
Vitres,	Couleurs en poudre,
Mastic,	Brosses à peindre,
Colle forte,	Brosses à blanchir,
Ferblanterie,	Vernis,
Huile de lin,	Chaux,
Huile de résine,	Ciment,
Térébenthine,	Plâtre.
Jagon,	

AUSSI—PAPIER-PEINT.
Tout à des prix modérés.
mars—

BUREAU DE SANTÉ.

8 septembre 1879.

Certificat d'inspection de steamers et d'autres navires partant de la Nlle-Orléans pour d'autres ports.

Afin d'assurer la meilleure condition sanitaire possible des steamers et autres navires et en même temps la plus courte détention par la quarantaine aux lieux de leur destination, il est suggéré que tous les steamers et navires de toute classe partant d'ici aient soin de se munir d'un certificat d'inspection délivré par les officiers nommés pour cela.

Ces certificats seront certainement demandés dans la plupart des endroits et pourront d'un moment à l'autre être demandés partout.

L'inspection se fera sans qu'il en coûte un cent, et sans aucune détention de ces steamers et navires qui donneront dû avis au Bureau de Santé (Hôtel St Louis) avant de recevoir une cargaison à bord.

Ces règlements sont dans l'intérêt de la santé publique et du commerce, et conformes aux règlements du Bureau National de Santé.
WM. G. AUSTIN, D. M.,
Remplissant les fonctions de président du Bureau de Santé.
S. S. HERRICK, D. M.,
Secrétaire du Bureau de Santé.
5sept—

FONDS DE SECOURS DE HOOD.

La désolation et la pauvreté menacent la famille heureuse naguères du Gén. John B. Hood.

Mme Anna Marie Hood, femme et mère dévouée, est morte dans la soirée du 24 août 1879. Le Gén. Hood, son mari, l'a suivie dans la tombe le 30 août au matin, laissant onze orphelins encore enfants. Lydia l'aînée d'entre eux est morte dans la même soirée du même jour.

Dix enfants survivent maintenant, dont les deux aînés sont jumeaux et âgés de neuf ans et deux mois. Le plus jeune n'a qu'un mois. La situation de la succession du général laisse peu d'espoir qu'après le règlement des dettes, il y ait rien pour les enfants, autre que ce qui pourra provenir de la publication de son histoire de la guerre et de ses documents.

Le cœur généreux du pays s'est ému au souvenir des vertus et du dévouement et de l'entière abnégation du héros qui n'est plus, et une active et généreuse sympathie s'est déclarée pour ceux qui restent.

Le comité soussigné, nommé par les Associations des armées de la Virginie du Nord et du Tennessee, pour recevoir ces fonds (qui doivent être placés en bons des E. U.) sollicite instamment votre coopération et assistance pour lever une somme qui suffira à l'entretien et à l'éducation de ces orphelins.

W. R. LYMAN, CHAIRMAN.

F. T. NICHOLS,	J. A. CHALARON,
JAS. BUCKNER,	G. T. BEAUREGARD,
SAMUEL FLOWER,	B. D. STOCKMAN,
D. R. CALDER,	FRED. N. OGDEN,
JNO. H. MURRAY,	WALTER V. CROUCH,
de l'armée de la Virginie du Nord.	de l'armée du Tennessee.

Adresse: Boîte 1695, Nlle-Orléans, Lne.
5sept—10f

Armées du Nord de la Virginie et du Tennessee.—Les membres suivants de la société de l'armée du Nord de la Virginie et de celle de l'armée du Tennessee forment le comité chargé de recevoir l'argent que pourront donner ses compagnons d'armes et les admirateurs de feu le lieutenant-général JOHN B. HOOD. Le montant sera placé en bons des Etats-Unis pour les enfants du défunt.
JNO. B. RICHARDSON,
Président de la division louisianaise de l'armée du Nord de la Virginie.
AUGUSTUS REICHARD,
Président de la division louisianaise de l'armée du Tennessee.
W. R. LYMAN, Chairman.

F. T. Nicholls,	J. A. Chalaron,
Jas. Buckner,	G. T. Beauregard,
Samuel Flower,	B. D. Stockman,
D. R. Calder,	Fred. N. Ogden,
Jas. H. Murray,	Walt. V. Crouch,
de l'armée Nord-Virginie.	de l'armée du Tennessee.

S'adresser à la boîte 1695, New-Orleans.
7sept—1f

Au Public.

Ayant appris que mon ancien compagnon d'armes et ami le géal J. B. Hood était mort en laissant neuf enfants sans moyen d'existence, je propose de mettre en loterie un de mes buggies pour leur bénéfice. Je ferai imprimer, numéroter et timbrer les billets et en remettrai au Président, aux officiers et aux membres de l'Association de l'armée du Tennessee et du Nord de la Virginie, à toutes les autres organisations militaires de la Louisiane, aux membres de l'ancien bataillon du Texas de Hood et à toutes les personnes libérales du Sud. Je les prie de m'aider à assister ces enfants dans leurs besoins actuels. Soldats, chrétiens, amis du regrettable Hood, vous connaissez votre devoir. Faites-le et que Dieu vous bénisse.
D. M. HOLLINGSWORTH,
3 sept— Rue Gravier 193.

CITIZENS' SAVINGS BANK
BANQUE POUR LES PETITES EPARGNES,
Coin Baronne et Gravier,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Incorporée par une loi spéciale de la Législature.

Dépôts reçus et payables par chèques sur demande.
Intérêt, selon convention faite, payé sur montants laissés en dépôt pendant un temps spécifié.
Autorisée par une loi spéciale à recevoir des fonds spéciaux en dépôt de tout argent appartenant à des successions, des mineurs et d'autres.
Charte, By-Laws et règlements, avec toutes les informations nécessaires, fournis sur demande.

ARGENT A PRÊTER SUR BONNES GARANTIES. 11mai—6mois

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DES—
FACTORS & TRADERS.
37 -- RUE CARONDELET -- 37
CAPITAL PAYÉ -- $1,000,000.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Emet des polices couvrant les risques du feu, des rivières et de mer aux taux les plus bas.

—ADMINISTRATEURS—

John I. Noble,	E. F. Eshleman,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Chas. Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Saml. Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. T. Janin,
A. B. May,	Jos. Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd,	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
Wm. J. Behan,	A. Brittin,
	G. W. Sentell.

5sept—3m

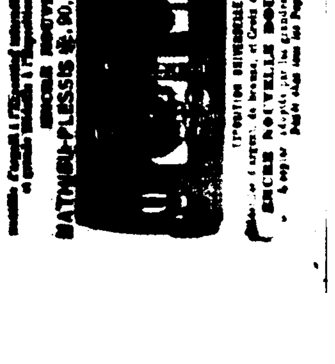

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau, No 73 ...

NOUVELLE-ORLÉANS
DIMANCHE 21 SEPTEMBRE

LA FIÈVRE ...

Nous voici ... avez-vous ... més du cerveau ... gens éternuent ... j'en convaincs ...

Quelques ... deviennent ... pris d'éternuement ... trème violence ... pour peu qu'on ... mation augmente ... mal de tête.

[illegible]

FEUILLETON
OLIVE
FRANCIS ...
TRADUCTION ...

[illegible]